

# La collaboration interdisciplinaire dans la formation : les forces et les défis

2022

GUIDE DES  
BONNES  
PRATIQUES

CLINIQUE JURIDIQUE POUR  
LES VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS



**CJVAC**

Juillet 2022

### Auteurs

**Jo-Anne Wemmers** - professeure, École de criminologie, Université de Montréal

**Amissi Manirabona** - professeur, École de droit, Université de Montréal

**Violette Prignac** - candidate à la maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal

**Marisa Canuto** - coordonnatrice à la recherche, Clinique juridique pour les victimes d'actes criminels

### Remerciements

Les auteurs du rapport souhaitent adresser leurs remerciements aux conférenciers du webinaire, qui ont su partager leur expérience et expertise afin d'exposer les apports et défis de l'approche interdisciplinaire dans un contexte d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

**Amissi Manirabona** – co-directeur, CJVAC

**Jo-Anne Wemmers** – co-directrice, CJVAC

**Me Marika Lachance Quirion** – coordinatrice, CJVAC

**Andreea Zota** – superviseure clinique, CJVAC

**Me Elizabeth Corte** - coprésidente du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale

**Me Julie Desrosiers** - coprésidente du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale

**Clémence Duranleau-Hendrickx** – étudiante en droit, Université de Montréal

**Mayssae Hadi** - étudiante en droit, Université de Montréal

**Laura Floresco** - étudiante en droit, Université de Montréal

**Guenièvre Côté-Paquet** - étudiante en criminologie, Université de Montréal

**Rosemarie Harvey** - étudiante en criminologie, Université de Montréal

Les auteurs du rapport remercient également le ministère de la Justice pour sa contribution financière ainsi que le Centre International de Criminologie Comparée (CICC) pour le soutien dans la réalisation du webinaire et dans l'élaboration de ce guide.

# TABLE DES MATIÈRES

- 02** INTRODUCTION
- 04** L'INTERDISCIPLINARITÉ
- 07** WEBINAIRE - *LA COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE DANS LA FORMATION : LES FORCES ET LES DÉFIS*
- 10** LES APPORTS DE L'INTERDISCIPLINARITÉ POUR LES PERSONNES VICTIMES
- 15** LES 10 BONNES PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES
- 26** LES DÉFIS POUR LE FUTUR DE L'INTERDISCIPLINARITÉ
- 30** EN CONCLUSION
- 31** RÉFÉRENCES
- 32** ANNEXES

# INTRODUCTION

Les conséquences induites par un acte criminel se répercutent souvent sur toute la vie de ceux qui en sont victimes. Afin de les aider à retrouver un équilibre à la suite de cet évènement, des services de diverses natures ont vu le jour. Qu'il s'agisse d'accompagnements de santé physique, psychologique, d'aides juridiques ou encore financières, les personnes victimes peuvent bénéficier de plusieurs types de soutiens pour faciliter leur guérison.

Bien que bénéfiques, il est courant que ces services n'opèrent qu'au sein d'un champ de compétence donné, sans forcément chercher à collaborer avec d'autres disciplines, pourtant tout aussi à propos pour aider les victimes d'actes criminels. Or, compte tenu de la spécialisation de chaque discipline, elle ne peut pas répondre à tous les aspects induits par une victimisation. Avec ce fonctionnement en «silos», plusieurs enjeux apparaissent. Par exemple, si la personne victime recherche de l'aide à la suite de l'acte criminel, elle devra très souvent faire appel à plusieurs organismes distincts afin de satisfaire à tous ses besoins. Effectivement, alors que les services d'aides aux victimes cherchent tous à répondre aux mêmes objectifs — à savoir, les soutenir — ces derniers sont rarement en lien les uns avec les autres. De la sorte, à chaque communication en lien avec un nouveau service, la victime sera invitée à raconter son histoire. Une étape toujours douloureuse qu'elle aura pourtant à répéter dans différents contextes d'interventions.

# INTRODUCTION

Pour répondre à cet enjeu, la Clinique juridique pour les victimes d'actes criminels (CJVAC) s'est engagée à allier le domaine du droit à celui de la criminologie dans ses prestations d'assistance et de supports proposés aux victimes. Elle offre des services gratuits d'informations juridiques aux personnes victimes ainsi qu'à toutes celles qui sont affectées par un crime. La CJVAC a donc recours à une approche interdisciplinaire pour intervenir auprès des victimes. Concrètement, les disciplines de droit et de criminologie sont sollicitées dans l'analyse des dossiers afin que les observations propres à leur champ d'expertise et répondant aux besoins de la personne victime soient ensuite prises en compte dans l'établissement du plan d'intervention à son intention.

Impliquant des étudiants formés dans les deux disciplines, la Clinique se veut un outil de formation interdisciplinaire innovant pour préparer les professionnels du droit et de la criminologie de demain. En effet, se servir des différentes sources de savoirs disponibles pour travailler avec la complexité de la victimisation semble être prometteur pour l'intervention auprès des victimes d'actes criminels. L'interdisciplinarité est même un concept qui revient régulièrement lorsqu'il est question de l'amélioration des pratiques. Concept souvent cité, mais rarement défini, il est légitime de se demander ce qui est entendu par « la collaboration interdisciplinaire ». Ainsi, avant d'expliquer ses apports à l'intervention, il convient de s'attarder sur sa signification.

# L'INTERDISCIPLINARITÉ

Les lacunes existantes dans l'offre actuelle des services par des organismes ciblant les victimes sont soulignées par le rapport *Rebâtir la confiance* (2020).

Grâce à cette enquête, il a été établi que les victimes devraient être au cœur des services qui leur sont destinés, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

Effectivement, une action prenant en compte l'ensemble de leur situation doit être entreprise au risque de ne pas cerner toute la dynamique impactant son rétablissement. Pour pallier ce problème, l'introduction de l'interdisciplinarité peut-être une piste de solution.

**La victimisation fait justement partie de ces problématiques complexes pour lesquelles l'utilisation d'une approche interdisciplinaire apparaît importante et justifiée.**

L'interdisciplinarité est un concept qui revient régulièrement lorsqu'il est question de la rencontre entre plusieurs domaines. Certains auteurs s'entendent pour définir l'interdisciplinarité comme l'ensemble des activités collaboratives menées ensemble à travers des disciplines différentes autour d'une problématique complexe dont la compréhension nécessite plusieurs sources de savoirs (Comité sur l'interdisciplinarité de l'Université de Montréal, 2014, p.14).

# L'INTERDISCIPLINARITÉ

Alors que la pluridisciplinarité réunit des disciplines qui traitent d'une même problématique en parallèle les unes des autres, elle n'a pas vocation à donner naissance à un échange commun, mais plutôt à une récession des connaissances (Comité sur l'interdisciplinarité de l'Université de Montréal, 2014, p14). Ceci relève de l'ambition de l'interdisciplinarité qui, quant à elle, vise «l'enrichissement» des savoirs, par la rencontre régulière des professions...

En d'autres termes, l'interdisciplinarité se caractérise par le décloisonnement des disciplines, dans le but de mettre chacune d'entre elles au profit de l'autre par une étroite collaboration.

Bien que les termes *interdisciplinarité* et *pluridisciplinarité* (ou *multidisciplinarité*) soient parfois utilisés comme des synonymes, les deux façons de travailler possèdent des caractéristiques distinctes.

Faire appel à l'interdisciplinarité ne signifie pas pour autant que les spécialistes doivent délaisser leurs propres connaissances pour maîtriser celles d'autrui. La formation interdisciplinaire n'empêche en rien la spécification. Elle permet au contraire d'enrichir les pratiques en les plaçant au contact de celles des autres.

# L'INTERDISCIPLINARITÉ

Les victimes se trouvent dans des situations complexes, avec des besoins impliquant plusieurs domaines de connaissances. La recherche démontre que les avocats qui travaillent auprès des victimes manquent l'expertise en intervention. Ainsi, recourir à la collaboration de plusieurs sources d'expertise est nécessaire afin de garantir la rigueur de l'évaluation par les professionnels, mais aussi de la justesse d'un potentiel plan d'intervention. Il faut développer un professionnalisme en matière de justice sociale équilibré entre le juridique et les compétences thérapeutiques, y compris les compétences de soins nécessaires au travail des avocats auprès des victimes de crimes.

Ces compétences améliorées permettront au juriste de mieux équilibrer la représentation juridique avec un soutien émotionnel basé sur les besoins du client plutôt que sur l'intuition personnelle de l'avocat (Katz et al 2022). En ce sens, l'interdisciplinarité est une démarche prometteuse pour l'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

Il n'en demeure pas moins que cette ambitieuse approche intégrée se confronte à des défis de taille alors que les acteurs du milieu de la justice pénale n'ont pas l'habitude de collaborer. Afin d'assurer la cohésion, c'est tout le paradigme d'intervention qui doit être repensé. Il apparaît alors indispensable de concevoir et de suivre des lignes directrices encadrant une bonne pratique interdisciplinaire. La CJVAC veille justement à promouvoir les points importants à respecter dans ce cadre de travail.



## WEBINAIRE

# LA COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE DANS LA FORMATION : LES FORCES ET LES DÉFIS

L'interdisciplinarité suscite beaucoup de questionnements qui méritent d'être abordés, notamment par ceux qui la vivent au quotidien, comme c'est le cas à la CJVAC. Alors, quand le ministère de la Justice a annoncé que le thème de la semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels en 2022 est le pouvoir de la collaboration, la Clinique s'est sentie directement concernée. Sans hésitation, elle a décidé de proposer une activité ciblant la collaboration interdisciplinaire.

Puisque la collaboration interdisciplinaire est au cœur de la CJVAC, il s'agit d'un excellent cas d'étude pour explorer ses forces et ses faiblesses. Avec pour objectif de mieux comprendre les enjeux relatifs à l'interdisciplinarité, la CJVAC a organisé le webinaire « La collaboration interdisciplinaire dans la formation : les forces et les défis », le 19 mai 2022. Cet événement a été développé par les co-directeurs de la Clinique, les professeurs Jo-Anne Wemmers et Amissi Manirabona, ainsi que les membres de leur équipe, Marika Lachance Quirion et Andreea Zota.

Afin de permettre à tous de profiter du webinaire, sa captation vidéo a été mise en ligne sur la chaîne YouTube du CICC (voir les liens disponibles en annexe 1 à la fin de ce guide).



WEBINAIRE

# LA COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE DANS LA FORMATION : LES FORCES ET LES DÉFIS

L'activité en question a notamment permis de partager au public, aux professionnels ainsi qu'à ceux en devenir, certaines des conclusions tirées de l'expérience acquise par les conférenciers au sein de la Clinique, tout en participant à sa promotion. Le webinaire avait pour objectif général de sensibiliser à l'importance de promouvoir une approche interdisciplinaire dans la sphère de l'intervention auprès des victimes d'actes criminels, ainsi que d'exposer les principaux défis rencontrés par cette pratique encore récente.

Plus précisément, les résultats colligés dans ce guide proviennent de la conférence axée sur les conclusions du rapport *Rebâtir la confiance* (2020), rédigé par le comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, à la demande du gouvernement du Québec, ainsi qu'au travers d'une table ronde organisée autour de six étudiantes en criminologie et en droit ayant participé aux activités de la CJVAC. Pour plus de détails sur l'ensemble des conférences qui ont eu lieu du webinaire, une copie du programme se trouve dans l'annexe 2 de ce guide.



## WEBINAIRE

# LA COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE DANS LA FORMATION : LES FORCES ET LES DÉFIS

Au fil de leurs observations cliniques ou celles issues de la recherche, les conférencières et les étudiantes ont pu relever les principes indispensables à une démarche interdisciplinaire efficace. Leurs présentations lors du webinaire ont permis d'exposer les conditions à respecter, qui s'appliquent à l'ensemble des professionnels qui sont appelés à travailler auprès des victimes d'actes criminels avec d'autres disciplines.

Plus spécifiquement, les interrogations suivantes ont été explorées :

- Quels sont les apports de la formation interdisciplinaire reçue par des étudiants en criminologie et en droit ?
- Comment la formation interdisciplinaire peut-elle aider l'accompagnement des personnes victimes d'actes criminels ?
- Quelles sont les défis pour le futur de la formation interdisciplinaire ?

La section suivante du guide présentera la synthèse de ces trois points abordés lors du webinaire.



# LES APPORTS DE L'INTERDISCIPLINARITÉ POUR LES PERSONNES VICTIMES

Le webinaire a mis en exergue que l'approche interdisciplinaire permet **plusieurs avantages pour les victimes**, qui permettraient de favoriser leur rétablissement. Parmi les grands thèmes soulevés, les cinq suivants sont particulièrement marquants.

1

**Réduire le risque de vivre de la victimisation secondaire**

Après une expérience de victimisation, les victimes ressentent le besoin d'être «écoutées», «soutenues», et «informées» pour se reconstruire. Confrontées à une réaction négative de leur famille ou devant la complexité des démarches auxquelles elles font face, c'est pourtant souvent un sentiment de solitude qui les envahit. En plus d'être accueillies par une équipe composée de membres formés en adéquation avec leurs besoins, sans avoir à contacter plusieurs intermédiaires, les victimes bénéficient d'interventions sensibles aux conséquences de leur victimisation.

Offrir ce cadre peut adoucir le stress occasionné globalement par le processus. Lors du webinaire, une étudiante en droit voit en l'introduction d'une discipline complémentaire aux côtés du droit, un moyen efficace «d'humaniser l'approche».

Les professionnels œuvrant au sein d'une équipe interdisciplinaire considèrent effectivement avoir dû adapter leur pratique à la réalité des victimes, apprise à leurs contacts ainsi qu'au travers des échanges interdisciplinaires. Il s'agit de changements empiriques pour ces professionnels, qui reconnaissent leurs collègues bénéficiant d'une formation introduisant plusieurs disciplines, de ceux qui en sont dépourvus. C'est notamment par leur savoir-être auprès des victimes, évoqué plus haut, que ces intervenants nourris par l'interdisciplinarité se démarquent.

Veiller à poser des questions plus adaptées ou ne pas hésiter à souligner la force des victimes est désormais incontournable dans leur pratique. Ces petites transformations réduisent le risque de contribuer à une seconde victimisation lors des interactions avec les survivants.

## 2

### Augmenter la satisfaction des personnes victimes

En raison des opportunités d'échanges et d'associations qu'elle génère, l'interdisciplinarité peut apporter beaucoup à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels, notamment en augmentant la satisfaction de ceux qui sont les premiers concernés.

Ce service interdisciplinaire semble apprécié par les survivants, qui se sentent particulièrement écoutés par une équipe au courant de leurs problématiques ainsi que de leur réalité, et en mesure d'adapter la prise en charge à leurs besoins.

# 3

## Offrir une approche holistique

Si l'on souhaite venir en aide aux personnes victimes, les services proposés se doivent d'être à l'image de leurs besoins. Ainsi, puisque la victimisation impacte toutes les sphères de la vie d'une victime, chacun de ces aspects devrait être évoqué lors de son suivi. En étant reçu par des professionnels du droit, de la psychologie ou du crime, le survivant est pris en charge de façon holistique. Une méthodologie intégrée qui accorde une attention particulière à la diversité des besoins. En combinant plusieurs disciplines, les personnes victimes voient plusieurs problématiques abordées au même moment, dans un même endroit.

En recevant une évaluation ainsi qu'un suivi interdisciplinaires, les personnes victimes peuvent prendre conscience des conséquences de la victimisation sur leur vie, qui dépassent souvent la seule sphère juridique ou criminologique. En rencontrant dans un même contexte des professionnels entourés de plusieurs disciplines, les victimes gagnent en compréhension de leurs propres besoins, ainsi qu'en informations sur leur situation globale.

# 4

## Être prêt à proposer plusieurs références personnalisées

Si la personne victime est impliquée dans un processus judiciaire, il y a fort à parier qu'elle devra faire face à de longues périodes d'attente, de confusion et d'angoisses... Les caractéristiques imprévisibles du parcours judiciaire peuvent le rendre difficile à vivre pour quiconque s'y retrouve confronté. D'autant plus, qu'il n'est pas garanti que le résultat final corresponde aux attentes de la personne victime.

Par conséquent, la satisfaction des besoins de justice et de réparation des survivants ne peut pas dépendre uniquement de la décision d'un tribunal. Devant ce constat, l'interdisciplinarité permet d'offrir des compléments à la sphère légale dans le cas où la seule intervention légale ne suffise pas. Le fonctionnement reste le même dans le cas où la criminologie, ou bien une autre discipline ne sont pas en mesure de répondre individuellement à la victime.

Évidemment, il n'est pas question pour le professionnel en question de simplement donner à la victime des noms, des numéros de téléphone ou les adresses de confrères dans l'espoir qu'ils résolvent tous ses problèmes. Il s'agit d'avoir suffisamment collaboré avec ces ressources pour être à même de s'en rapprocher si nécessaire. De cette façon, les compétences mises à disposition par les autres disciplines sont utilisées de la façon la plus efficace possible, autant pour les victimes que pour les intervenants.

# 5

**Améliorer la formation des futurs professionnels au contact des victimes**

Introduire une formation interdisciplinaire représente une valeur pédagogique inégalable pour les professionnels à venir, qui seront appelés à travailler au côté des victimes. D'après les étudiantes ayant travaillé au sein de la CJVAC, cette expérience leur a permis de bénéficier d'un apprentissage pratique inédit à ce stade de leur formation universitaire.

Sortir du cadre d'un cours théorique permet à ces professionnels de demain d'apprendre au contact de véritables cas cliniques, tout en enrichissant leurs pratiques du savoir des autres disciplines.

Il va sans dire qu'au mieux les professionnels seront formés, au plus l'aide qu'ils offriront aux victimes pourra être de qualité. Les étudiantes en criminologie et en droit considèrent en effet pouvoir devenir de meilleures professionnelles grâce à ce qu'elles ont appris au travers de la CJVAC. Elles se trouvent mieux préparées aux exigences du monde de l'emploi, tout en ayant observé une diminution de leurs préjugés envers les victimes ou leurs collègues.

Par conséquent, l'immersion dans un contexte interdisciplinaire serait une activité à favoriser, voire un passage obligé lors de la formation, tant pour assurer une bonne préparation des étudiants, que pour permettre aux victimes de bénéficier des meilleurs services.



# LES 10 BONNES PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES

Au travers des présentations faites lors du webinaire, ce sont notamment les 10 bonnes pratiques suivantes à l'intention des professionnels oeuvrant après des victimes d'actes criminels, qui ont émergé.

1

Être prêt à pousser ses connaissances

Rejoindre une équipe interdisciplinaire demande de faire preuve d'humilité : il s'agit en effet de reconnaître que son propre domaine d'expertise ne suffit pas pour appréhender l'ensemble des répercussions d'un acte criminel. Faire appel à l'interdisciplinarité, c'est accepter d'adapter sa pratique selon les perspectives apportées par les autres disciplines.

À titre d'exemple, un futur criminologue sera par sa formation plus familier avec les techniques d'entrevues sensibles au trauma, en comparaison avec un futur avocat qui ne les aura pas abordées au cours de son parcours universitaire. Similairement, la formation en criminologie ne permet pas la maîtrise complète du processus judiciaire criminel canadien, au contraire de celle en droit. Plusieurs étudiants ont relaté avoir découvert des notions relatives à la victimisation ou à la place de la victime dans le système judiciaire lors de leur formation interdisciplinaire, et non au cours de leur formation universitaire.

Il est également intéressant de noter que, parfois, l'approfondissement est à faire au sein d'une même discipline. En criminologie par exemple, la réalité des victimes demeure moins abordée que celles des délinquants. En droit également, l'attention est davantage portée vers la défense que du côté de la victime. Pourtant, les deux disciplines croisent fréquemment le chemin des victimes. En droit, elles ont besoin d'être soutenues dans toutes les sphères juridiques (droit de la famille, du travail, etc.). En criminologie, elles sont souvent indissociables de l'acte du délinquant. Ainsi, il est tout aussi pertinent de porter un regard influencé par l'interdisciplinarité au cœur même d'une discipline.

## 2

### Bonifier le travail d'équipe

L'interdisciplinarité demande plus que de savoir travailler en équipe. Elle exige une collaboration de chaque instant, lors desquels l'implication de l'ensemble des disciplines est requise dans la création du plan d'intervention, qui sera par la suite proposé à la victime. Les conférenciers ont souligné l'importance de ne pas avoir un travail dispersé. Chaque dossier demande une analyse de groupe, ponctuée de discussions lors desquelles sont prises en compte les forces et les faiblesses de chaque discipline, afin de voir comment elles peuvent se compléter. Une conciliation commune doit impérativement être faite avant de cerner l'ensemble de la situation de la personne victime, et ce bien avant que chacun ne s'affaire à sa tâche.

Même si les disciplines s'influencent mutuellement, et doivent toutes être présentes lors du processus, l'interdisciplinarité ne dilue pas leur spécificité : chaque professionnel conserve le rôle qui lui est conféré selon sa formation. Tout en restant dans son champ d'expertise, il ne doit pas opérer en vase clos, mais au contraire se nourrir des autres. Ainsi, une personne victime ne sera pas uniquement perçue via le prisme d'un avocat ou d'un criminologue, mais bien des deux.

Les étudiants disent avoir remarqué que l'introduction d'une autre discipline améliore l'intervention pour la victime. Elle la rendrait plus précise, en permettant une évaluation plus précise de la situation, tant au niveau psychosocial que judiciaire, en ayant observé la situation sous différents angles. Ces activités interdisciplinaires ont fait comprendre aux étudiants comment leur discipline est interdépendante de celle des autres.

# 3

Afin de faire travailler plusieurs disciplines ensemble, il importe de mettre les intervenants sur un pied d'égalité.

**Suivre une formation commune**

...

Bien que chacun apporte des connaissances spécifiques à son champ d'expertise, certaines notions de base sur les caractéristiques de la victimisation par acte criminel et notamment de ses conséquences psychologiques, physiques, sociales, financières et existentielles doivent être connues pour que tous comprennent bien les enjeux.

Dans un contexte judiciaire, il est particulièrement nécessaire de comprendre l'impact du traumatisme sur la mémoire, afin d'expliquer les difficultés que peuvent rencontrer les victimes pour relater le fil des événements. En offrant un enseignement préparatoire identique pour tous, indépendamment de leur formation initiale, il est possible de s'assurer que les intervenants au contact des victimes disposent des connaissances minimales requises pour remplir leurs tâches en étant sensibilisés.

4

... et  
continue

Une fois que chacun dispose d'une base obligatoire, ces connaissances doivent rester à jour. La recherche scientifique s'intéresse de plus en plus aux conséquences de la victimisation et du traitement des victimes par le système de justice, et partage régulièrement ses constatations. Ces découvertes sont souvent synonymes de nombreuses implications pour la pratique clinique. En conséquence, il est attendu que les acteurs impliqués autour des victimes se tiennent régulièrement informés de ces actualités. La formation ne doit dès lors jamais être tenue pour acquise, d'autant plus que le domaine de l'intervention sociale est marqué par un important roulement de personnels. Face à cet enjeu, la formation, en plus d'être récurrente et continue, doit être systématique pour chaque nouvel intervenant.

Une fois formés conjointement, les professionnels sont invités par la collaboration interdisciplinaire à développer régulièrement des savoirs au côté de leurs collègues.

# 5

## Utiliser son savoir-être tout autant que son savoir

Le « savoir » est une pierre angulaire pour quiconque souhaite effectuer son travail auprès des victimes, qu'importe son domaine d'expertise. Néanmoins, le « savoir-être » n'est pas pour autant à délaisser. Les habiletés à communiquer, à vulgariser l'information ainsi qu'à écouter sont tout autant de précieuses qualités qui peuvent faire toute la différence lorsqu'il est question d'interagir avec une personne victime.

Trouver les bons mots ou user d'un langage non verbal rassurant sont autant de clés qui permettent l'établissement d'un lien de confiance entre la victime et l'intervenant, indépendamment de sa profession. Ce rapport est indispensable si l'on souhaite obtenir la collaboration de la victime.

# 6

## Découvrir ensemble la réalité des victimes sur le terrain

La victimisation est un sujet clivant, et nombreux sont les stéréotypes véhiculés dans la société autour des personnes victimes. Ces mythes et préjugés influencent la réaction de la société à la suite de l'acte criminel. Malheureusement, ce sont fréquemment des attitudes négatives qui attendent les victimes.

Ces expériences aversives caractérisent ce que la recherche nomme la « victimisation secondaire », soit le fait de vivre une deuxième blessure en raison des comportements hostiles ou blâmant suivant une victimisation (Wemmers, 2017; Poupart, Leroux, & Association québécoise Plaidoyer-victimes, 2018).

Le système de justice pénale, par ses longs délais ou encore par le comportement de certains acteurs de justice, peut de la même façon contribuer à la détresse d'un survivant et nuire à son rétablissement.

Afin de limiter les risques de ce phénomène, il importe que ceux impliqués dans la trajectoire sociopsychosociale judiciaire de la victime soient en tout temps conscients de sa réalité, et en conséquence, qu'ils soient à l'écoute des personnes victimes. En exposant les futurs professionnels au «terrain», ces derniers disposent de connaissances authentiques.

Mener cette expérimentation pratique, aux côtés d'autres disciplines, les sensibilise d'autant plus aux enjeux de différente nature que les victimes peuvent rencontrer. Par cette expérience terrain et en étant accompagnés d'autres professions, les étudiants se sentent davantage conscientisés au vécu post-victimisation, et se disent plus aptes à intervenir auprès d'un survivant. Ils estiment également que ces formations devraient être obligatoires lors de la formation universitaire puisqu'elles constituent un apport incontournable à la théorie.

# 7

## Dépasser ses préjugés envers les personnes victimes ...

Personne n'est exempté des stéréotypes encore inculqués par la société et qui font croire à l'existence d'une victime « parfaite ». Les mythes et préjugés entourant les victimes sont tenaces et comme évoqués précédemment, teintent leurs interactions avec autrui. Certaines de leurs caractéristiques peuvent induire des réactions subjectives et biaisées chez un intervenant, ce qui nuit inévitablement à l'intervention qu'elles vont recevoir. Il est alors du devoir de l'intervenant d'être conscient de ses propres filtres, afin de prendre les mesures appropriées avant qu'ils ne nuisent à la personne victime.

Bien que la collaboration interdisciplinaire n'éloigne pas totalement ce risque d'interférences, elle rappelle l'importance d'un environnement de travail au sein duquel chaque intervenant peut confronter son point de vue avec celui d'un autre. La discussion ainsi que la concertation sont à valoriser, afin de laisser le moins de place possible à ces écarts. Par conséquent, faire preuve d'introspection est une condition sine qua non pour quiconque qui emprunte une voie interdisciplinaire.

# 8

## ... Mais aussi envers les autres disciplines

Bien qu'il soit difficile de l'admettre pour certains, les préjugés entre les corps de métiers existent toujours. Ces biais s'entretiennent notamment par la méconnaissance du rôle de l'autre. Afin d'assurer une bonne collaboration, il importe de dépasser sa méfiance et d'être prêt à travailler avec l'autre en gardant un esprit ouvert.

L'interdisciplinarité requiert de s'ouvrir à la réalité des personnes victimes, mais également à celle de ses collègues issus d'une autre profession. Il est important de connaître et de comprendre la réalité des autres acteurs, et en retour, de leur faire comprendre les propres enjeux de sa pratique.

Une fois la glace brisée, les apports d'une profession complémentaire pour sa propre pratique apparaissent plus limpides. Les étudiants ont confirmé qu'avoir découvert l'autre a constitué le point de départ d'une collaboration de qualité. Selon eux, c'est après avoir s'être ouverts au monde de leurs collègues, avoir écarté leur peur du jugement ainsi que leur méfiance mutuelle qu'ils se sont sentis prêts à travailler à leurs côtés.

Une fois les préjugés dépassés, une politique de transparence est requise, afin que les inconforts ou incompréhensions ne persistent pas, au risque de nuire tant au climat professionnel qu'au traitement des victimes. Bien que chacun dispose de ses propres méthodes de travail, le cœur de l'intervention devrait toujours être de se soucier du bien-être des victimes, et exige alors une éthique professionnelle de la part de toutes les disciplines envers évidemment le client, mais également entre elles.



# 9

## Se faire des alliés pour pallier les limites de son travail

Chaque discipline est limitée dans ce qu'elle peut faire. Effectivement, aucun intervenant, aussi compétent soit-il, ne peut prétendre disposer de toutes les capacités pour répondre aux besoins nombreux et variés d'une personne victime. Ce constat peut créer un sentiment d'impuissance chez ces derniers, qui ne se sentent pas assez outillés pour aider leurs clients. Si la frustration l'emporte alors dans ces moments, il importe que les professionnels se souviennent qu'ils ne sont pas seuls au sein d'une équipe interdisciplinaire.

En ayant conscience des ressources, des organismes ou des autres acteurs complémentaires pour assister la victime au-delà de ses compétences, l'intervenant peut effectuer la tâche qu'il maîtrise, tout en n'ayant pas l'impression de faillir à son mandat d'aider. Il sait vers qui se tourner si les besoins de la victime requièrent des compétences au-delà de son expertise. De fait, plus d'opportunités sont offertes grâce à l'interdisciplinarité pour ne pas laisser un survivant sans réponse : si une discipline ne peut pas lui offrir une réponse satisfaisante, une autre le pourra sûrement. L'interdisciplinarité permet de prendre le relais lorsqu'une discipline arrive au bout de ses capacités d'intervention.

Attention, il ne s'agit pas de déléguer la tâche à quelqu'un d'autre, mais bien de permettre aux personnes victimes d'être entourées des disciplines les plus au fait de ses problématiques.

Pour ce faire, il faut qu'un bon réseau de communication soit en place. Chaque professionnel doit connaître les rôles des autres professionnels afin de pouvoir bien référencer. L'intervenant ne doit pas avoir pour vocation de connaître toutes les ressources disponibles, mais bel et bien de se faire une idée plus précise de celles qui existent, en collaborant directement avec elles, et en se trouvant régulièrement à leur côté.

Les étudiants qui ont profité de l'expérience interdisciplinaire sont unanimes : ils se sentent mieux outillés pour accompagner les victimes puisqu'ils savent qui contacter selon les besoins affichés. Leur sentiment de compétence professionnelle est accentué, tout comme le degré de satisfaction de la victime, qui, et ce peu importe son problème, est alors rarement laissée sans réponse.

# 10

## Collaborer pour mieux intervenir auprès des victimes vulnérables

Tous les individus ne sont pas égaux devant le risque de subir un acte criminel. En effet, certaines populations y sont d'avantages vulnérables. L'accumulation de plusieurs facteurs sociaux, économiques ou historiques peut jouer au détriment de leur qualité de vie, mais également sur leur propension à subir un événement aversif au cours de leur vie. Ce sont les groupes déjà marginalisés par la société, telles que les minorités raciales ou sexuelles, qui sont surreprésenté parmi les victimes d'actes criminels, mais également qui risquent, en raison de leur précarité, de ne pas avoir accès à suffisamment de ressources à posteriori pour tenter de retrouver un équilibre.

C'est également le cas des communautés autochtones qui, en raison des discriminations de multiples natures qu'elles subissent depuis la colonisation occidentale, ont des taux de victimisation plus importants que ceux des allochtones.

Ces victimes représentent alors des populations cibles pour les services d'intervention auprès des victimes d'actes criminels, qui se doivent d'utiliser de pratiques adaptées à leur réalité. Comme il a été vu, la victimisation a des conséquences qui dépassent souvent le cadre restreint d'une seule discipline. C'est particulièrement le cas pour ces survivants vulnérables. Pour intervenir auprès d'elles, tous les aspects de l'intervention doivent être sensibles aux agressions systémiques qu'elles vivent au quotidien.

Afin de garantir le bien-être de victimes, il faut assurer une compréhension de cette violence multiscalaire, et ce même si une seule problématique semble affecter la victime. Dès lors, l'analyse de la situation de victimes vulnérables ainsi que leurs accompagnements devraient systématiquement être faits à partir de plusieurs prismes d'intervention.

L'intervention dans ce cadre demande alors que chaque domaine collabore, afin de développer une sensibilité aux enjeux multidimensionnelles aggravant la réhabilitation de ces communautés fragilisées.

# LES DÉFIS POUR LE FUTUR DE L'INTERDISCIPLINARITÉ

Les avantages produits par une formation et un travail interdisciplinaire surpasseraient alors ses inconvénients, lui assurant un futur prometteur. Toutefois, le travail entre les différents domaines, bien qu'ils soient complémentaires les uns des autres, fait naître des défis pour cette pratique inspirante qui ne demande qu'à être généralisée.

1

**Sortir de la rigidité des frontières entre les disciplines**

L'approche interdisciplinaire permet de faire profiter les victimes d'une gamme de savoir-faire psychosociaux judiciaires. Même si certaines apprécient de se sentir entourées, cette prise en charge peut toutefois être trop brusque, notamment en raison des frontières marquées entre les disciplines. En effet, si la personne victime souhaite simplement recevoir de l'information juridique, mais que la discussion tourne trop rapidement autour des conséquences sociales ou psychologiques de sa victimisation sans qu'elle ne soit encore prête à explorer ces aspects, l'intervention pourrait au mieux, l'agacer, au pire, lui nuire. Similairement, il arrive simplement qu'une personne n'ait pas envie de bénéficier de plusieurs services à la fois, ou soit rebutée par le manque de finesse de l'introduction d'une discipline.

La flexibilité est à encourager afin de respecter le rythme de la personne victime. Dans un contexte interdisciplinaire, les disciplines travaillent ensemble afin de créer un contenu commun homogène, et qui répond au besoin des victimes avant de répondre à son propre agenda. Il faut s'assurer avant de commencer la séance que la victime consente bien à l'ensemble des services proposés, en clarifiant les objectifs de l'intervention. Un savant mélange entre les disciplines doit être fait au cours de l'entrevue, afin que ces dernières se complète sans créer de rupture à la fluidité de l'échange.

## 2

**S'assurer d'avoir assez de temps pour bien écouter les victimes**

Au moment du webinaire, les étudiants ont pu faire part de leurs difficultés à concilier les impératifs de leur discipline, avec le laps de temps réduit alloué à la rencontre. Les futurs criminologues et juristes avaient pourtant préparé ensemble les entrevues avec les personnes victimes, tout en conservant des points propres à leur domaine d'expertise à adresser.

En raison de la durée limitée d'une rencontre, ils se sont effacement rapidement rendu compte de leurs difficultés à aborder chacune de leurs préoccupations, puisqu'ils devaient partager le temps imparti avec leurs collègues, qui se devaient également de récolter des données différentes. De ce fait, il faut s'assurer de réserver suffisamment de temps dans la rencontre, pour écouter la victime.

Il faut être à son écoute, et lui donner l'opportunité de s'exprimer et de communiquer ses besoins, en limitant la pression d'un contraire de temps.

Les multiples acteurs impliqués dans l'interdisciplinarité peuvent être des atouts, mais également devenir rapidement envahissants pour la victime. Ainsi, il faut veiller à ne pas la noyer dans le flot d'informations, au risque de lui faire perdre de vue l'intérêt de la démarche interdisciplinaire. Les étudiants ont mentionné avoir parfois eu l'impression de surcharger leurs clients avec tout ce qu'ils pouvaient lui proposer. Une nouvelle fois, l'évaluation interdisciplinaire doit permettre de mettre en avant les domaines prioritaires à aborder, tout comme l'état émotionnel de la victime à recevoir l'information.

L'importance de la communication entre professionnels en amont de rigueur afin que tous disposent du temps nécessaire à leur travail s'ils doivent collaborer en même temps. Rester flexible sur le moyen employé pour rejoindre le survivant et lui permettre choisir le medium de communication est également un moyen de s'adapter à sa réalité, ainsi que de lui contribuer à son sentiment de contrôle sur la rencontre.

Il va sans dire qu'arriver à trouver le temps nécessaire à ce qu'une victime se livre tout en respectant le cadre d'une rencontre n'est pas aisé. Néanmoins, il s'agit d'un but vers lequel chaque service d'aide en victimes doit tendre

# 3

## Arriver à créer assez d'espace pour l'autre

....

Arriver à intégrer deux disciplines lors d'une entrevue avec une personne victime requiert une gymnastique particulière à laquelle les intervenants doivent s'habituer. Pour s'assurer que chacun effectue bien son travail, un temps équitable doit être alloué à tous les spécialistes investis dans le dossier. En conséquence, des considérations techniques sont à prendre en compte, telles que la structuration de la rencontre autour des disciplines.

Pour que l'interdisciplinarité atteigne son plein potentiel, les disciplines concernées doivent veiller à ne pas dominer les autres lors de l'intervention. Les intervenants doivent être en mesure d'exécuter leurs tâches, tout en s'ajustant aux besoins requis par leurs collègues interdisciplinaires, qui doivent également remplir leur devoir.

Le défi est alors de laisser les domaines travailler selon leurs spécificités, sans qu'un ne prenne le dessus sans justification clinique. Afin qu'elle fonctionne, l'interdisciplinarité requière que les rôles de chacun selon le mandat soient clairement établis, afin que les intervenants soient au clair avec ce qui leur revient de faire ou non, ainsi qu'au moment où ils doivent entrer en jeu.

Toutefois, selon les préoccupations de la personne victime, il se peut qu'au cours de l'intervention, une discipline prenne naturellement le devant. Tant qu'il s'agit d'un choix conscient de la part de l'ensemble interdisciplinaire et qui se trouve justifié par des observations cliniques, et qu'elle reste cohérente aux yeux du survivant, la démarche reste pertinente.

Il convient dès les premières rencontres de lui présenter clairement les mandats et objectifs de chacune des personnes concernées par le dossier, tout comme de statuer leurs limites. Une fois les présentations faites, il va sans dire qu'assurer la continuité des intervenants au sein d'un même dossier est un facteur facilitant pour n'importe quelle démarche qui se veut aidante.

## 4

### Centraliser les services offerts aux victimes

Afin de faire face aux répercussions de l'acte criminel sur sa vie, la personne victime va souvent vouloir obtenir de l'aide extérieure, auprès de services spécialisés. Or, ces organismes, en plus de ne pas être physiquement au même endroit, n'entretiennent pas souvent de lien les uns envers les autres, et agissent toutes comme des entités distinctes, avec son fonctionnement propre.

Un parcours long, et qui contribue à la détresse des survivants.



Un des intérêts de l'interdisciplinarité est d'éviter ce cloisonnement des disciplines, afin de faciliter le cheminement des personnes victimes. Elle vise alors à rassembler les diverses professions sous un même toit, afin d'offrir le maximum de prestations à la victime. En plus de simplifier le processus pour la victime, cette centralisation des services permet que les professionnels impliqués au sein d'un dossier puissent se consulter dans le cadre de discussion clinique. Par ce regroupement, l'accès et l'utilisation des ressources est facilité.

# 5

## Cultiver les réflexes de la collaboration au-delà de la CJVAC

Bien que la CJVAC soit un lieu inspirant pour développer la pratique d'une collaboration interdisciplinaire dans l'intervention auprès des victimes d'actes criminels, elle ne devrait constituer que le point de départ à ces échanges entre disciplines. Les automatismes appris par les étudiants au contact de la Clinique doivent leur servir tout au long de leur carrière clinique, afin que l'interdisciplinarité perdure et que les victimes puissent en bénéficier.

Qu'il s'agisse de mieux travailler en équipe, d'améliorer sa compréhension du mandat de ses collègues ou de savoir mobiliser les connaissances de plusieurs disciplines, les réflexes acquis lors de la formation devrait inspirer les jeunes professionnels à les implanter dans leurs futurs milieux de travail.

# EN CONCLUSION

Le Québec se trouve actuellement dans une phase importante pour la valorisation des droits des victimes comme l'illustre la récente création des tribunaux spécialisés ou la mise en place de comité, comme celui à l'origine du rapport *Rebâtir la confiance* en 2020.

La recherche scientifique ainsi que les témoignages des intervenants sur le terrain illustrent que les besoins rencontrés par les victimes à la suite d'un acte criminel sont nombreux, et sont difficilement appréhendables à travers le prisme d'une seule discipline. L'introduction de l'interdisciplinarité prend alors tout son sens dans ce contexte où le survivant gagne à être entouré de différents savoir-faire.

Bien que cette pratique ait encore du chemin à parcourir pour conquérir les milieux d'interventions et consolider son fonctionnement, son avenir est prometteur. Qu'ils soient judiciaires, psychosociaux, ou même médicaux, tous les secteurs ont un intérêt à suivre ces initiatives afin de continuer de faire avancer le bien être des personnes victimes.

# RÉFÉRENCES

À propos de la clinique. (2021). CJVAC.  
<https://www.cjvac.ca/la-clinique>

Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. (2020).  
Rebâtir la confiance. Secrétariat à la condition féminine.

Comité sur l'interdisciplinarité de l'Université de Montréal. (2014). La formation interdisciplinaire : pistes de réflexion et de développement des programmes d'études

Katz, N., Pugach, D., Ramon, S. (2022). Relationships between lawyers and victims of crime: Forming a new context, *International Review of Victimology*, 28 (2) 141-166.

Poupart, L., Leroux, K., & Association québécoise Plaidoyer-victimes. (2018). Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels (3e édition revue et augmentée). Association québécoise Plaidoyer-Victimes.

Wemmers, J.-A. (2017). *Victimologie : une perspective canadienne*. Presses de l'Université du Québec

# ANNEXE 1

# LIENS DES

# ENREGISTREMENTS DU

# WEBINAIRE

Introduction à la CJVAC - présentation de Me Marika Lachance Quirion, Coordinatrice, CJVAC

Table-ronde avec les étudiantes en criminologie et en droit sur leurs expériences à la suite de la formation multidisciplinaire au CJVAC

Rebâtir la confiance: l'importance de la formation multidisciplinaire - présentation de Me Elizabeth Corte et Me Julie Desrosiers, Coprésidentes du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale

Implications pour le futur - présentation de Andreea Zota, Superviseure clinique, CJVAC

# ANNEXE 2

# PROGRAMMATION DU WEBINAIRE

Dans le cadre de la semaine des victimes et des survivants d'actes criminels, la CJVAC et le CICC vous invitent à un WEBINAIRE



**La collaboration interdisciplinaire dans la formation: les forces et les défis**



## Webinaire, jeudi 19 mai 2022

Animation : Jo-Anne Wemmers, Co-directrice, CJVAC

9:00	<b>Mot d'ouverture</b>	<b>Amissi Manirabona</b> Co-directeur, CJVAC
9:15	<b>Introduction à la CJVAC</b>	<b>Me Marika Lachance Quirion</b> Coordonnatrice, CJVAC
9:45	<b>Table ronde</b>	<b>Expériences des étudiant.e.s avec la formation multidisciplinaire au CJVAC</b> Étudiant.e.s en criminologie et en droit
11:00	<b>Rebâtir la confiance : l'importance de la formation multidisciplinaire</b>	<b>Me Elizabeth Corte</b> <b>Me Julie Desrosiers</b> Coprésidentes du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale
12:15	<b>Implications pour le futur</b>	<b>Andreea Zota</b> Superviseure clinique, CJVAC
12:45	<b>Mot de clôture</b>	<b>Amissi Manirabona</b> Co-directeur, CJVAC

**Inscription**  
(gratuite)

Le pouvoir de la collaboration  
15 au 21 mai 2022

Semaine des victimes et survivants d'actes criminels



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada

Avec le soutien financier de :

**CLINIQUE JURIDIQUE POUR  
LES VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS**



**CJVAC**